

Commune de *Mouhet*

Le château de Rhodes





Edito

Vie municipale	2-9
• Edito	
• Visite des élus départementaux	
• On parle du legs dans la presse	
• Avec ce legs, qu'avons-nous fait ?	
• Les cérémonies du 8 mai et 11 novembre	
• Repas des aînés	
• formation informatique	
• Ramassage des encombrants	
Vie associative	10-14
• Les associations	
• Dates à retenir	
• Le Comité des Fêtes	
État civil	15
Le RPI	16-17
Le Symctom	18-19
Infos pratiques	20

Chers Mouhetines, chers Mouhetins,

En ce début d'année 2024, je suis honoré de vous adresser mes vœux les plus chaleureux au nom de toute l'équipe municipale.

Dans ce bulletin municipal, nous mettons en lumière les réalisations et projets qui ont façonné notre commune au cours de l'année écoulée. De l'amélioration de nos infrastructures à notre engagement en matière d'économie d'énergies, chaque action entreprise vise à renforcer le lien qui nous unit et améliorer la qualité de vie de chacun. Cette année 2023 aura été une année bien particulière pour Mouhet ! Grâce au legs consenti par Madame Micheline BACHA pour sa commune de coeur, nous avons pu anticiper certains projets (changement d'un tracteur, travaux au-dessus de la Mairie), mais aussi acquérir certains biens auxquels nous ne pensions pas comme la Grange DUPRE (qui sert principalement de stockage pour le Comité des Fêtes) et du terrain attenant et qui va jusqu'au lavoir à proximité de l'église.



Pour 2024, notre commune va intégrer le programme "Village d'Avenir", qui s'adresse aux communes rurales de moins de 3500 habitants. Ce programme vise à accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets de développement. C'est dans le cadre de "Village d'Avenir" que nous allons changer les modes de chauffage de certains bâtiments communaux et les remplacer par des modes de chauffage beaucoup moins énergivores et plus respectueux de l'environnement. C'est aussi avec ce programme que nous allons travailler à la mise en valeur du terrain acquis et la restauration du lavoir.

Je tiens enfin à remercier chacun d'entre vous pour votre contribution à la vie de notre commune.

En 2024, continuons à travailler ensemble pour bâtir un avenir meilleur pour tous. Que cette année soit synonyme de progrès, de réussite et de bonheur pour Mouhet et ses habitants.

Excellente année 2024 à toutes et à tous !

Votre Maire, Jean-Christophe PLANTUREUX

Visite du Conseil Départemental

Le 21 février, Nous avons eu la visite du Président du Conseil Départemental , Marc FLEURET, accompagné de Gil AVEROUS, vice-président délégué au Patrimoine et de nos conseillers départementaux, Lydie LACOUX et Gérard MAYAUD.

L'occasion d'échanger sur la vie de la commune de Mouhet, sur les chantiers en cours et les projets à venir !



Visite de madame Drieu-Lemoine

Nous avons reçu Mme DRIEU-LEMOINE, sous-préfète du Blanc un après-midi avec les 3 adjoints.

Nous avons pu échanger sur les travaux en cours et sur les projets à venir. L'occasion également de visiter la boulangerie.



Le legs dans la presse...



Le legs consenti par Madame Micheline BACHA a permis de mettre la commune de Mouhet sous les "feux des projecteurs"!

En effet, nous avons eu des articles dans la presse départementale, régionale et nationale... mais nous avons également eu des reportages télévisés qui sont passés dans les journaux de France3, de France2 et de TF1.



mercredi 28 juin 2023 LE FIGARO

18

ENQUÊTE



Alex Vermande
Maire de Buzançais

Tout de suite, ça donne le vertige... Jean-Christophe Plantureux n'a pas oublié ce jour où il a appris que sa commune allait bénéficier d'un legs considérable. Le maire de Mouhet, un bourg de 500 âmes au sud de l'Indre, a été contacté il y a quelques mois par un notaire en possession d'un testament. Celui de Micheline Bacha, née en 1936 dans ce village où sa famille possédait une ferme. « Mais c'est quelqu'un que nous ne croitions pas souvenir car elle est partie travailler à 20 ans à la cuisine des écoles, à Paris, et elle n'aurait conservé qu'une résidence secondaire dans la commune. On retrouve davantage cet état de gênerosité dans nos campagnes car les ruraux ont plus d'attachement à leur village », précise l'édile, soucieux de contourner une biographie pour rendre hommage à cette généreuse donatrice résidant principalement à Bruyères-sur-Oise, dans le Val-d'Oise.

Sans enfant ni famille proche directe, la monégaque, morte en avril 2022, avait choisi de léguer l'intégralité de ses actifs à la commune de son enfance. Pour un montant total estimé à environ 500 000 euros et composé de biens immobiliers, de terres, de comptes courants et de contrats d'assurance-vie. Un vrai casse-tête pour l'élu berrichon : « A titre personnel, on se dit qu'on peut faire plein de choses. Mais, quand on raisonne au niveau communal, il faut dépenser judicieusement cette masse financière tout en respectant la mémoire de la personne qui l'a léguée. »

Surtout quand cette somme représente le double du budget annuel de la commune, comme ici, à Mouhet. De quoi faire quelques jaloux. « On voit souvent des gens qui changent de chambre par les autres maires, sur le ton de la boutade, raconte Jean-Christophe Plantureux. Ils m'ont dit que je n'aurais plus aucun souci. Mais il n'empêche qu'on continuera à demander des subventions. » Afin d'éviter toute folie des grandeurs, l'élu insiste sur sa volonté de « ne pas dépasser sans compter, pour en laisser à l'équipe municipale qui viendra peut-être après ». Mais plusieurs projets sont déjà mis en œuvre. « On va changer le tracé de la commune mais surtout investir pour les jeunes en changeant le mobilier de l'école et les hussaries de la cantine ou en installant du vitrage isolant », détaille-t-il. Et s'il est prévu de rendre hommage à Micheline Bacha en donnant son nom à une rue ou à un bâtiment, une bourse éponyme devrait rapidement s'immortaliser. « Elle sera destinée aux jeunes de 14 à 25 ans pour leur aider à financer, par exemple, un BSR, un scooter, un permis de conduire ou bien encore un ordinateur, à concurrence de 50 % plafonnés à 1 500 euros par projet », souligne le maire.

Ancien gardien de vaches

Seule condition laissée par la bienfaitrice de Mouhet : entretenir sa tombe. Mais les dernières volontés de ces donateurs sont parfois plus exigeantes ou très ciblées. Régis Blanchet, maire de Buzançais, dans l'ouest de l'Indre, peut en témoigner. Sa commune a joué de la boîte d'Hubert Philippeau avec 500 000 euros. L'ancien gardien de vaches, devenu ouvrier dans le cartonnage industriel puis entrepreneur, a décidé de devenir de cet argent. « Un jour, il vient me voir et il me dit qu'il veut donner à la commune, se souvient le maire. Souvent, il est question de dons de livres à la médiathèque. Puis, il m'a annoncé le montant. Et ça, il voulait faire quelque chose pour la santé car il voyait bien que c'était compliqué de se faire soigner. Ça tombait bien, on avait un projet de maison de santé pluridisciplinaire. » Plus d'un tiers du budget de construction de l'établissement de soins, inauguré en 2019, est ainsi parvenu de la fortune du testateur. Il a également octroyé la somme de 250 000 euros au centre hospitalier buzançais. « C'était un homme très proche de son territoire et de ses problèmes, mais aussi très modeste, ajoute Régis Blanchet. La rue qui permet d'accéder à la maison de santé porte aujourd'hui son nom et c'est tout naturel car on lui doit beaucoup. »

Dans l'Indre, au cours de la dernière décennie, près d'une dizaine de legs aux communes d'un montant supérieur à 500 000 euros ont été identifiés. Et le record pourrait bien être détenu par Sainte-Sévère-sur-Indre, village rendu célèbre par Jacques Tati, qui l'a immortalisé dans *Jour de fête*.



Régis Blanchet, maire de Buzançais, pose devant la sépulture d'Hubert Philippeau qui a légué près de 500 000 euros à la commune.

Dans l'Indre, ces villages qui héritent de fortunes

Dans ce territoire au cœur de la France, des communes reçoivent régulièrement, depuis le XIX^e siècle, des legs pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. Une aubaine pour la vie locale, même si leur utilisation est souvent encadrée par le testateur.

Le maire de Buzançais pose devant la maison de santé que le legs d'Hubert Philippeau a permis de financer en partie. À droite: le buste de François Mousnier, généreux légataire de la ville d'Issoudun décédé sans aucune descendance en 1883.



En 2016, Marc Durand, pharmacien de renom, a laissé derrière lui un héritage évalué à 3,2 millions d'euros. « Ça a été une sacrée surprise ! Et ça nous a permis de réaliser des projets qui n'auraient pas pu se faire sans cette masse financière, comme le réaménagement d'une salle multi-activités pernicieuses, le parvis de l'église mais également une maison de santé qui porte son nom », détaille le maire, François Durogouin. D'après lui, « ces personnes ont compris que, dans des villages, ça aurait tout son sens et ça permettrait de réaliser des projets mais aussi de passer à la postérité. C'est paradoxal pour une petite commune et plus significatif que dans une grande ville. »

Cahier des charges

Pour les notaires du département, cette générosité reste naturellement avec activité. Françoise Courrèges, dont l'office est installé à La Châtre, voit sa curiosité régulièrement accrue. « Quand on se penche sur ce phénomène, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'exemples dans l'Indre, avec des montants parfois très importants, reconnaît-elle. Alors que, habituellement, ce sont juste des petits legs à charge d'entretenir la tombe. » Par son expérience, la professionnelle peut dresser le profil type de ces bienfaiteurs. « Ce sont des personnes très âgées qui n'ont pas d'enfants, peu de famille proche, et qui sont veuves. Elles sont très attachées à leur commune et à leurs racines. On en voit même léguer à l'église du village. » Les donateurs seraient aussi désireux de ne pas transmettre leur fortune à des inconnus, voire à l'État. « S'il n'y a pas de testament, on recherche les héritiers jusqu'à un certain degré, en faisant appel à des généalogistes, explique la notaire. Et, souvent, on trouve dans les campagnes. Sinon, tout va à l'État, mais c'est très rare. » L'avantage pour les communes est qu'elles n'ont pas à payer de droits de succession, donc c'est attractif car elles touchent le montant exact du legs, précise-t-elle. Ces droits seraient taxés à 60 %, ce serait tout de suite différent. »

Françoise Courrèges est récemment intervenue dans le dossier de l'impressionnant legs Maurice Bourg à La Châtre. Celui-ci est estimé à environ 3 millions d'euros, sans compter la collection d'œuvres d'art dédiées à George Sand. « C'est un

héritage incroyable qui nous engage à en être à la hauteur dans son utilisation », explique Patrick Judalet, maire de la commune et proche du donateur, qui, autrefois, était adjoint en charge de la culture et du tourisme. S'il n'a pas été surpris par la démarche, il est tombé des nues en découvrant le montant. « Je ne savais pas qu'il donnerait tout. Là, il y a eu la fois du mémoire, des biens immobiliers et des collections artistiques, s'étonne-t-il encore. Nous avons été stupéfaits par la somme mais aussi parce que ça représente toute une vie de travail et de collectionneur. »

Quant à l'utilisation de cette donation, la municipalité devra suivre un cahier des charges bien précis. « Les bénéficiaires sont conditionnés à la réalisation d'un musée et seront débarrassés au fur et à mesure, explique le maire. Nous avons dix ans pour poser la première pierre, sinon nous ne touchons plus l'argent. Le coût total du chantier est estimé entre 6 et 8 millions d'euros. Et il y aura bien évidemment un espace Maurice-Bourg. » Un fléchage qui peut parfois prendre des allures de cadeau empoisonné, à en croire Patrick Judalet. « Quand c'est conditionné à la construction d'un bâtiment, cela peut entraîner des frais de gestion et de fonctionnement plus importants. C'est le revers de la médaille et c'est lors d'être posé à moyen terme. »

« Joli billet de loterie »

Ces récents legs dans l'Indre sonnent comme autant de petits clin d'œil à l'histoire du département tant ils perpétuent une tradition née à la fin du XIX^e siècle, à Issoudun. « Peut-être même que ça a donné des idées », sourit André Laignel, maire de la ville berrichonne. Son conseil municipal est le garant du respect des dernières volontés de François Mousnier, personnalité fortunée de la commune, décédé sans aucune descendance en 1883. Dans son testament, il exige qu'une partie des revenus tirés de ses biens (terres agricoles, fermes et hectares de forêt) soit distribuée chaque année aux « trois pères de familles pauvres de la ville qui pourront être regardés comme les plus probes et les plus vertueux ». Cet héritage reparti sans interruption, même pendant les deux guerres, est soumis à un comité qui était jadis composé de vignonnais, aujourd'hui remplacés par douze commerçants et artisans.

« Ils votent à bulletins secrets et s'appuient sur des dossiers constitués par les demandeurs. Cette année, nous avons distribué 11 000 euros par famille, donc c'est un joli billet de loterie », souligne l'élu, qui a souhaité récemment faire évoluer les critères. « Après une procédure judiciaire, on a pu ouvrir le legs aux femmes car elles sont à la tête de la grande majorité des familles monoparentales », explique-t-il. Mariée, Meriem Harroun n'est pas dans cette situation. Mais l'issoudunoise a tout de même fait preuve de patience avant d'être sélectionnée pour profiter du legs François Mousnier. « C'était après sept candidatures, se souvient-elle. On ne désespérait pas mais ça a été un moment très ému quand on nous a appelé la nouvelle. Cette famille avec trois enfants avait déjà plusieurs idées pour utiliser cette somme à bon escient. Sans oublier à qui elle la doit. » On a pu faire plusieurs travaux dans notre maison mais aussi s'offrir un beau voyage en famille, se réjouit-elle. C'est un geste très généreux et c'est très humain de voir que des personnes peuvent rendre heureuses les autres, même après leur disparition. ■



Avec le legs, qu'avons-nous fait en 2023 ?

Nous avons changé les fenêtres de la cantine afin de faire bénéficier à nos enfants d'une meilleure isolation phonique et thermique.

Nous avons changé le second tracteur qui commençait à montrer quelques signes de fatigue.

Nous avons acheté de nouveaux jeux pour que les enfants s'amuse pendant les récréations.

Nous avons transformé un ancien logement en bureau et salle d'archives.

Nous avons créé une bourse "Bacha" pour aider les jeunes de 14 à 25 habitant dans la commune, dans leurs projets (permis, achat informatique, véhicule, installation...). Ce sont 10 jeunes qui ont pu en bénéficier en 2023.

Pour les plus jeunes (6 à 13 ans), nous leur avons offert une journée dans un parc d'activités (Diennet pour 2023).

Nous avons pu acheter la grange "DUPRE" et le terrain attenant.





Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Cérémonie du 8 mai

Lecture d'un texte par Lyssandre ROULLET.

Message de l'A.N.A.C.R., lu par son représentant et porte drapeau, Daniel JAMBOU.



Cérémonie du 11 novembre

À l'occasion du 105^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918, nous avons tenu à rendre un hommage particulier à celles et ceux qui ont donné leur vie pour que la France reste libre !

Cérémonie en costumes d'époque et lâcher de ballons tricolores par les enfants de l'école.



Le repas des aînés

Le traditionnel repas de nos aînés a eu lieu dimanche 5 mars 2023, jour de la fête des grands-mères... encore un très bon moment de partage et de convivialité !



Atelier informatique

Formation destinée aux personnes de 60 ans et plus qui souhaitent se former au numérique !



Cette année, nous avons à nouveau décidé de faire un ramassage d'encombrants !

Merci de bien vouloir prendre contact avec la Mairie pour vous inscrire.

Nous reviendrons vers vous pour vous prévenir des dates de collecte.

Les associations

Familles Rurales

Familles Rurales est une association dont le but est le maintien à domicile de personnes âgées. Il y a 5 aides à domicile qui s'occupent de 17 personnes.

Son budget de fonctionnement est d'environ 100 000€.

Présidente : Huguette MARGEULT

Responsable : Geneviève PHILIPPON

Tél. 02 54 08 71 71

E-mail : fd.indre@famillesrurales.org



Société de Pêche le Devon

Composition du bureau :

Président : Gaetan GIBILARO

Secrétaire : Roland BERNUT

Trésorier : Florian GIBILARO



Comité des Fêtes

Composition du bureau :

Président : Philippe TOURATIER

Vice Président : Jean Louis TOUZEAU

Trésorier : Jean Marie BOURROUX

Trésorière adjointe : Cassandre BAUDRY

Secrétaire : Julien DELORME

Secrétaire adjointe : Isabelle TOURATIER

Membres : Claudine BOURROUX, Mauryn GUILLOU, Joël DELORME, Michel DELORME

Société Communale de Chasse

Composition du bureau :

Président : Christian VINCENT

Vice-président : Daniel JAMBOU

Trésorier : Franck IMBERT

Secrétaire : Patricia DELAUNE

Membres : Julien DELORME,
Aurélien IMBERT



Journée Pêche organisée par le Devon

Dimanche 4 juin 2023



Dates à retenir

Dimanche 17 mars : Loto

samedi 6 avril : Repas costumé avec DJ

Dimanche 14 avril : Après-midi Pâques des enfants

Dimanche 12 mai : Randonnée pédestre (nouveau circuit)

Du 16 au 20 mai : Festiv'en Marche
www.festiv-en-marche.com

Dimanche 2 juin : Sortie vieilles voitures / mobbylottes / tracteurs / activités

Dimanche 7 juillet : Fête du Pain

Vendredi 14 juillet : Pique-nique Républicain

Samedi 27 juillet : Marché gourmand

Samedi 17 Août : Course cycliste

Dimanche 1^{er} septembre : Fête annuelle

Samedi 5 octobre : Soirée Téléthon - Randonnée semi-nocturne

Dimanche 6 octobre : Randonnée cyclo

Vendredi 8 novembre : concert de Stéphane DANIEL

Samedi 23 novembre : Soirée Beaujolais Nouveau avec musette

Dimanche 15 décembre : Après-midi Noël des enfants



OUVERTURE DU BAR
tous les
PREMIERS
SAMEDIS
du mois
sauf avril, juin & septembre

Le Comité des Fêtes

Bal masqué le 1er avril



Rétromobile le 11 juin



Pique-nique républicain le 14 juillet





Fête du Pain le 2 juillet



DARC au Pays le 16 août



Marchés de Producteurs de Pays le 22 juillet et le 26 août

Vie associative



La fête annuelle le 3 septembre



Randonnée cyclo le 8 octobre



Soirée Téléthon et marche nocturne le 7 octobre



Soirée Beaujolais Nouveau le 18 novembre

Naissances

Charly GUILLERAY né le 25/02/2023 à Limoges (Haute-Vienne)

Aloïs NÜSSLE né le 24/04/2023 à Limoges (Haute-Vienne)

Inaya GIRAUD née le 11/10/2023 à Limoges (Haute-Vienne)

Mariages

Alain COULEAU et Patricia DELAUNE le 02/08/2023

Jérémie BERNARD et Marine CHÊNE le 23/09/2023

Décès

ALLOUIS Jean le 19/10/2023

AUBERT Daniel le 13/07/2023

GUENNAR Michel le 27/05/2023

PONCIN Jacques le 03/12/2023

Présence verte ?

Le R.P.I Mouhet - La Chatre - L'Anglin

Pour l'année scolaire 2023/2024, nous avons enregistré 66 enfants répartis comme suit sur les 2 écoles.

27 enfants à l'école Jean Moulin de La Chatre Langlin (maternelle) :

Très Petite Section : 1 / Petite Section : 5 / Moyenne Section : 15 / Grande Section : 5, encadrés par Mme Céline GLOMOT, professeure des écoles et directrice de l'école Jean Moulin et Mme Sandra MAYET, agent technique avec fonction d'ATSEM pour l'école et la garderie.

39 enfants à l'école Jules Verne de Mouhet (primaire) :

CP : 10 / CE1 : 9, encadrés par Mme Frédérique FAGEON, professeure des écoles.

CE2 : 7 / CM1 : 7 / CM2 : 6, encadrés par Mme Tatiana RASTOUEIX, professeure des écoles et directrice de l'école Jules Verne.

Depuis 2 années, nous dépassons le cap des 60 enfants et nous ne pouvons que nous en réjouir. N'oublions pas qu'il n'y a pas si longtemps, avec à peine 50 élèves, nous nous demandions ce qu'il allait advenir de nos écoles !

Pour cette année, les sorties piscine sont bien entendu reprogrammées : 10 séances pour les primaires (prises en charge par le RPI) et 8 pour les maternelles (3 prises en charge par le RPI et 7 sur le compte de la coopérative scolaire).

A noter que cette année l'école de Mouhet est partie en "Classe Trappeur" (Parc des Volcans d'Auvergne) du 23 au 26 janvier 2024. L'occasion pour nos élèves de voir un peu de neige, et d'apprendre entre autre à construire un igloo.

Fin janvier, Laurent, le boulanger de Mouhet, est venu animé un atelier autour du pain à l'école maternelle de La Chatre Langlin. L'occasion pour nos petits de confectionner leurs viennoiseries! Merci à Laurent, ce fut un très beau moment de partage....à renouveler !







Du côté de nos déchets

Point sur la mise en place de la tarification incitative

Le basculement vers la Redevance Incitative est en cours. Ce nouveau mode de financement du service implique des changements d'ampleur, que ce soit pour les services du Symctom mais également pour les usagers, ce qui explique de longs délais de mise en œuvre.

La distribution des bacs sur les 45 communes du territoire a débuté au mois de juin. Les équipes dédiées à cette tâche fastidieuse, bien épaulées par les élus et les agents communaux, devraient avoir terminé cette mission au cours du premier trimestre 2024.



Distribution des bacs à Sauzelles

Des cas particuliers

Le nouveau système à venir privilégie une collecte en bacs individuels lorsque c'est possible.

Toutefois, certaines configurations nous empêchent d'utiliser des bacs individuels (problèmes d'accès pour les bennes, de stockage des contenants, ...).

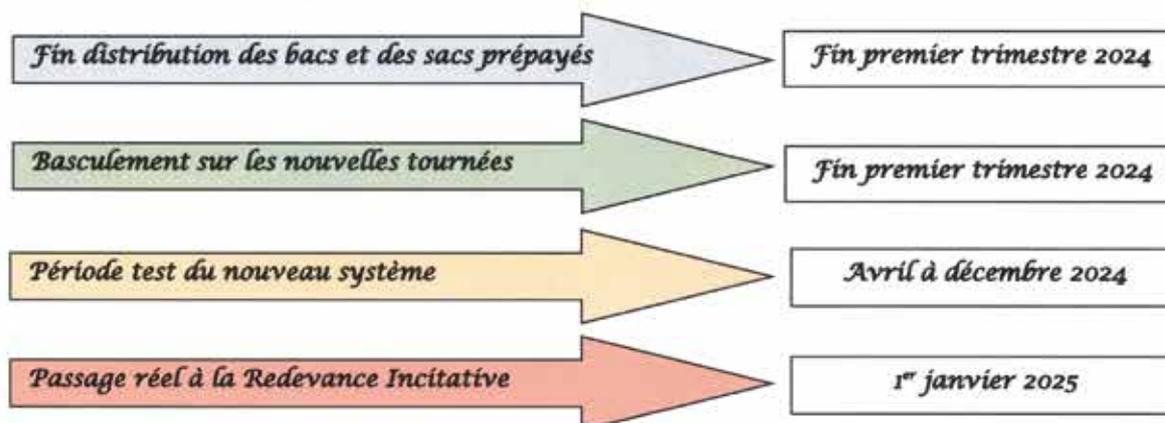
Pour ces cas bien spécifiques, nous proposons d'autres solutions comme par exemple des sacs dits « prépayés » à mettre dans des bacs collectifs ou en porte à porte.

Chaque cas particulier fait l'objet d'un échange avec les élus communaux afin de trouver le meilleur consensus entre considérations techniques et confort de service pour l'usager.

Basculement sur les nouvelles tournées de ramassage

Les nouvelles tournées sont en cours de construction, elles deviendront effectives à la fin du premier trimestre 2024. **Chacun d'entre vous recevra un calendrier détaillé des jours de collecte ainsi qu'un guide d'information sur la Redevance Incitative.** Les nouvelles consignes de tri, à savoir le dépôt du papier en mélange avec les emballages, s'appliqueront dès la mise en place des nouvelles tournées.

Les échéances à venir



Un doute, une question ?

N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet www.symctomleblanc.fr !

☎ 02 54 28 12 00 ✉ secretariat@symctom.fr

Quel volume de bac pour vous ?

Nombre de personnes au foyer	Volume du bac noir (ordures ménagères résiduelles)	Volume du bac jaune (emballages ménagers et papiers)
	 80 litres	 120 litres
	 120 litres	 240 litres
	 180 litres	 240 litres
	 240 litres	 360 litres
	 240 litres	 360 litres
	 240 litres	 360 litres
 >	 360 litres	 660 litres

Comment présenter mes bacs ?

- Sur le voie publique (devant chez vous ou en bout de voie selon les indications des agents du SYMCTOM)
- La poignée du bac côté chaussée
- Sortez les la veille de la collecte et rentrez-les une fois qu'ils ont été collectés

Pour maîtriser le coût du service et le montant de votre facture **ne sortez vos bacs que lorsqu'ils sont pleins !**



Les ordures ménagères : en sacs bien fermés (les sacs seront à votre charge)



Les emballages en sacs jaunes jusqu'à la mise place des nouvelles tournées (ensuite suivre les consignes sur le couvercle du bac).



Le bac noir doit bien fermer



Aucun sac hors du bac

Si les consignes ci-dessous ne sont pas respectées, le bac ne sera pas collecté



UNE QUESTION ?

02 54 28 12 00 – secretariat@symctom.fr
www.symctomleblanc.fr – consignedetri.fr





Secrétariat de mairie

Tél. 02 54 47 55 12

Fax : 02 54 47 66 86

E-mail : secretariat.mairie@mouhet.fr
ou mairie.mouhet@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Fermé au public le mardi et jeudi après-midi

Agence postale communale

Tél. 02 54 47 56 18

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 11h45

Déchetterie

Le Rasimier 36170 LA CHÂTRE LANGLIN

Horaires d'ouverture : tous les jours sauf le vendredi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 (été)
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 (hiver)

Tarifs de location et conditions d'utilisation des salles communales

Par délibération n°2016-09-23-02 en date du 23 septembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location des différentes salles communales, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Salle des Fêtes :

- 90 € aux habitants de la commune
- 150 € aux personnes extérieures à la commune
- 50 € pour la location de la cuisine de la salle des fêtes

Salle Bernard Lapeyre :

- 50 €

Salle Fernand Mayaud :

- 120 € aux habitants de la commune
- 170 € aux personnes extérieures à la commune

Les différentes salles communales ainsi que les cuisines sont mises à disposition **GRATUITEMENT** à chaque association communale pour leurs manifestations.

✓ Une caution de 100 € sera demandée.

✓ Un état des lieux sera établi le lundi matin afin de juger de la restitution ou non de la caution.

✓ Un forfait pour le chauffage lors de la location des différentes salles est maintenu au tarif de 10 € par jour, pour la période du 15 octobre au 15 avril.